



Covid-19 :

Résultats de l'enquête nationale UMIH : 92 % des CHR fermés en France



L'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) a lancé une seconde enquête auprès de ses adhérents entre le 30 mars et le 8 avril 2020.

Près de 5'000 chefs d'entreprise dont 58% de restaurateurs ont répondu à cette enquête dont l'objectif est de faire un état des lieux chiffré de la situation économique que traversent nos adhérents dans cette crise sanitaire et d'appuyer les propos de l'UMIH auprès des pouvoirs publics.



Selon cette enquête, seuls 7.5 % des établissements CHR sont ouverts et 92.5 % des établissements sont fermés.

L'arrêté du 15 mars 2020 permettait aux restaurants de réaliser des activités de livraison et de vente à emporter. Les restaurateurs restés ouverts déclarent à 4.1 % faire de la vente à emporter, à 2.3 % de la vente en livraison.

Concernant les hôteliers restés ouverts, ils accueillent une clientèle d'affaires, des personnes en hébergement d'urgence, des soignants et des routiers.

Une deuxième partie de l'enquête portait sur les mesures gouvernementales d'accompagnement des entreprises, les chefs d'entreprises qui ont répondu à l'enquête indiquent que :

- 60 % ont fait valoir **la garantie perte d'exploitation auprès de leur assureur**
- 98 % des demandes de **garantie perte d'exploitation** ont été refusées, seules 2.6 % ont été acceptées.
- 75% ont **sollicité le dispositif d'activité partielle**, 24.8% ne l'ont pas sollicité.
- 30.3 % ont **reçu une réponse à leur demande** d'activité partielle,
- 80 % des **demandes d'activité partielle** ont été acceptées
- 80% des chefs d'entreprise pensent faire **appel au fonds de solidarité**
- 45% des chefs d'entreprise vont demander un **Prêt garanti par l'Etat** auprès de leur banque

Une question portait sur la formation des salariés, 5 % des chefs d'entreprise envisagent de proposer de la formation à leurs salariés.

L'UMIH s'est engagée à accompagner ses adhérents au-delà de la période de confinement et de rupture d'activités, en veillant, grâce à un dialogue constructif et de confiance avec les services de l'Etat, à ce que les dispositifs et les procédures soient les plus adaptés et appropriés à notre secteur.

L'UMIH est pleinement mobilisée afin que les assurances aillent plus loin sur les garanties de perte d'exploitation, refusée à près de 98 % des entreprises.



Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr



Chambre Syndicale
des Lieux Musicaux
Festifs & Nocturnes



L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales.